


DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Publié le 
ID : 042-214201865-20220921-DEL_2022_071-DE

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31</p>	<p>Séance du 21 septembre 2022</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Christophe TOTEL (pouvoir à Damien LEFORT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>
<p>Délibération : N° DEL 2022 071</p> <p>OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>	

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du comité technique du 13 septembre 2022,

Contenu :

Le tableau des effectifs de la commune constitue un outil de gestion des emplois permettant d'adapter le fonctionnement de la commune aux nouveaux besoins des services et aux orientations politiques.

1 – Avancement de grade 2022

Au 1^{er} semestre 2022, le conseil municipal a voté de nouveaux taux de promotion, appelés ratio, afin de permettre les avancements de grade.

Ces taux de promotion sont désormais déconnectés de la périodicité des examens professionnels et permettront de procéder, chaque année, à des avancements de grade sans que ces derniers ne soient conditionnés à la réussite d'un examen professionnel.

Bien évidemment, la commune a conservé le principe de priorité donnée aux agents lauréats d'un examen professionnel, afin de valoriser leur investissement.

L'année 2022 est la 1^{ère} année d'application de ce nouveau dispositif.

Il convient donc de créer les postes afin de permettre les nominations des agents.

En contrepartie, les postes budgétaires antérieurement occupés par ces derniers et correspondant à leur ancien grade seront supprimés.

Les agents seront nommés rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté à cette date. A défaut, ils seront nommés à la date à laquelle ces dernières seront remplies au cours de l'année 2022.

catégorie	Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
		Grade	Taux	Grade	taux
A	DGAD direction	Attaché	100 %	Attaché principal	100 %
A	Finances	Attaché	100 %	Attaché principal	100 %
B	Relations citoyennes Vie associative et sports	Rédacteur	100 %	Rédacteur principal de 2ème classe	100 %
B	Conservatoire	Assistant de conservation principal de 2ème classe	31 % (de 20h)	Assistant de conservation principal de 1ère classe (examen professionnel)	31 % (de 20h)
B	DGAD espaces publics	Technicien principal de 2ème classe	100 %	Technicien principal de 1ère classe	100 %
C	Relations citoyennes Vie associative et sports	Adjoint administratif	100 %	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %
C	Marchés et achats	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 %
C	Rive active	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 %

catégorie	Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
		Grade	Taux	Grade	taux
C	Éducation enfance – Périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	50%	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	50%
C	Éducation enfance – Périscolaire	Adjoint d'animation	50%	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	50%
C	Éducation enfance – Vie scolaire	ATSEM principal de 2ème classe	100 %	ATSEM principal de 2ème classe	100 %
C	Police municipale	Brigadier	100 %	Brigadier chef principal	100 %
C	CCAS	Agent social principal de 2ème classe	85,71 %	Agent social principal de 1ère classe	85,71 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique principal de 2ème classe	57,14 %	Adjoint technique principal de 1ère classe	57,14 %
C	Relations citoyennes Vie associative et sports	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %	Adjoint technique principal de 1ère classe	100 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %	Adjoint technique principal de 1ère classe	100 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique	100 %	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
C	Rive active	Adjoint technique	100 %	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique	60 %	Adjoint technique principal de 2ème classe	60 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique	100 %	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique	100 %	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
C	DGAD patrimoine et espaces publics	Agent de maîtrise	100 %	Agent de maîtrise principal	100 %
C	DSI	Agent de maîtrise	100 %	Agent de maîtrise principal	100 %

A noter :

- **Relations citoyennes vie associative et sport** : le poste de rédacteur principal de 2ème classe sera de nouveau transformé au 1^{er} septembre 2022 sur le grade de rédacteur, afin de permettre la nomination de l'agent lauréat du concours de rédacteur (suite au départ à la retraite de l'ancien titulaire du poste, promu rédacteur principal de 2ème classe).
- **Conservatoire** : le poste d'assistant de conservation principal sera transformé à la date du 1^{er} octobre 2022 et l'agent sera nommé à cette date : l'agent ayant le statut d'agent intercommunal, le 1^{er} octobre 2022 a été retenu par les 3 collectivités qui l'emploient comme date de nomination commune.

2 – Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville

L'organisation travaillée par la commune en vue de la rentrée scolaire 2022 doit intégrer de nouveaux éléments suite à des mobilités internes et externes.

Aussi, le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de correspondre à la réalité de gestion quotidienne des services. Ainsi, 2 agents ont fait connaître leur souhait de mobilité externe. Les postes correspondants vont être supprimés et les missions ré-intégrées au sein d'autres services. En fonction des besoins et de l'évaluation qui sera faite suite à ces départs non prévus, une nouvelle organisation du fonctionnement des services sera réfléchi. Un agent a, par ailleurs, quitté la commune en mai 2022, permettant de libérer un poste pour un agent en demande de mobilité.

Par ailleurs, compte tenu du placement en congé spécial à compter du 1^{er} juin 2022 de l'ancien Directeur général des services, le poste budgétaire occupé par celui-ci n'a plus de raison d'être et il est procédé à sa suppression.

De plus, suite à la mobilité d'un agent du CCAS à la Commune, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs de la commune. L'ancien poste de l'agent au CCAS devra être modifié afin d'accueillir son successeur.

Enfin, divers postes, déjà remplacés (agents détachés pour stage, retraités, en congé parental, longue maladie, solde CET avant retraite...) doivent être retirés du tableau des effectifs afin de ne pas faire doublon avec les postes créés précédemment pour accueillir leur remplaçant, et ne pas gonfler artificiellement le tableau des effectifs.

Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
	Grade	Taux	Grade	taux
Stratégie et modernisation	Attaché Directeur général adjoint (mobilité externe 01/09)	100 %	(Réorganisation des missions en interne)	
Rive active	Adjoint administratif (détaché adjoint technique) (mobilité externe 04/09)	100 %	(Réorganisation des missions en interne)	

Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
	Grade	Taux	Grade	Taux
Surnombre	Attaché hors classe	100 %	(Congé spécial 01/09)	
DGAD	Rédacteur (détachement externe 01/01/2023)	100 %	(Agent déjà remplacé en interne)	
DGAD	Adjoint administratif principal de 1ère classe (mutation externe au 15/05/2022)	100 %	(Agent déjà remplacé en interne)	
DGAD	Technicien principal de 2ème classe (retraite 01/11/2022 et remplacé)	100 %	Technicien (recruté au 16/08/2022)	100 %
DGAD	Adjoint administratif (en congé parental remplacé)	100 %	(Agent déjà remplacé en interne)	
Finances	Adjoint administratif	100 %	(Agent détaché pour stage autre commune et déjà remplacé – 23/10/2022)	
Médiathèque	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100 %	Assistant de conservation (suite promotion interne 2022)	100 %
Archives	Adjoint du patrimoine	100 %	(Mutation externe au 01/09/2022 – Mutualisation de la mission avec le CDG42)	
Conservatoire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (9h45 / 20h)	48,75 %	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (10 / 20h)	50 %
Vie scolaire	ATSEM principal de 1ème classe	100 %	(Poste déjà créé en juin 2022 – adjoint d'animation faisant fonction)	
Cyber espace	Adjoint d'animation	50 %	(Poste déjà créé via le conseiller numérique à temps complet)	
DGAD espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %	Agent de maîtrise (par promotion interne 2021)	100 %
DGAD espaces verts	Adjoint technique principal de 1ère classe (retraite 01/02/2022)	100 %	Adjoint technique (recruté 22/08/2022)	100 %
DSI	Adjoint technique principal de 2ème classe (mutation 01/08/2022)	100 %	Adjoint technique (recruté 22/07/2022)	100 %
DGAD maintenance	Adjoint technique principal de 2ème classe (retraite au 01/04/2022)	100 %	(Poste déjà créé suite maladie agent)	
Éducation enfance	Adjoint d'animation principal de 2ème classe (retraite au 01/09/2022)	60 %	(Poste déjà créé juillet 2022)	
DGAD maintenance	Agent de maîtrise principal (démission au 01/07/2022)	100 %	Adjoint technique (recruté au 20/06/2022)	100 %
DGAD maintenance	Agent de maîtrise (retraite 01/09/2022)	100 %	Adjoint technique (recruté au 01/09/2022)	100 %
DAGD patrimoine et espaces publics	Adjoint technique (inaptitude physique au 01/09/2022)	100 %	(Poste déjà créé mai 2022)	

3 – Mise à jour du tableau des effectifs du CCAS

Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
	Grade	Taux	Grade	Taux
Administratif et financier	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 %	Adjoint administratif	100 %
Accueil	Adjoint administratif	100 %	(Mutation externe de l'agent et mutualisation de l'accueil CCAS / MDI)	

4 – Mise à jour du tableau des emplois non permanents de la commune

Compte tenu de la pérennisation des emplois sur les services du conservatoire, de la vie scolaire, de l'entretien ménager et de la restauration scolaire, le tableau des emplois non permanents de la commune doit être modifié.

Par ailleurs, eu égard au nombre d'inscriptions constaté sur les animations et activités périscolaires organisées par le service Éducation – Enfance, il convient de faire évoluer le nombre d'agents à recruter afin de dimensionner correctement l'accueil des enfants.

Tableau des emplois non permanents « ancien »			Tableau des emplois non permanents « mis à jour »		
Nb de postes	Grade	Taux	Nb de postes	Grade	Taux
8	Adjoint administratif (renfort)	0 à 100 % selon besoin	4	Adjoint administratif (renfort)	0 à 100 % selon besoin
25	Adjoint technique (renfort)	0 à 100 % selon besoin	8	Adjoint technique (renfort)	0 à 100 % selon besoin
37	Adjoint d'animation*	0 à 100 % selon besoin	50	Adjoint d'animation*	0 à 100 % selon besoin

Tableau des emplois non permanents « ancien »			Tableau des emplois non permanents « mis à jour »		
Nb de postes	Grade	Taux	Nb de postes	Grade	Taux
3	Adjoint du patrimoine (renfort)	0 à 100 % selon besoin	3	Adjoint du patrimoine (renfort)	0 à 100 % selon besoin
3	Assistant d'enseignement artistique (renfort)	0 à 100 % selon besoin	1	Assistant d'enseignement artistique (renfort)	0 à 100 % selon besoin

* comprend les animateurs périscolaires dont le nombre varie chaque année en fonction des inscrits.

5 – Mise à jour du tableau des emplois non permanents du CCAS

Aucune modification n'est nécessaire pour ce tableau.

Proposition :

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville et du CCAS en cohérence avec les éléments ci-dessus exposés.

Les agents promus dans le cadre d'un avancement de grade seront nommés de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2022 s'ils remplissaient les conditions à cette date, sinon, ils seront nommés à la date à laquelle ils remplissent les conditions au cours de l'année 2022, à l'exception de l'agent promu sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} catégorie qui lui sera nommé au 1^{er} octobre 2022.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.

S'abstenant : 8

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE, Jean-Pierre GRANATA

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

**Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY**